

Marc-Etienne Burdet
Rue du Canal 14
1400 Yverdon-les-Bains

Recommandé / Personnel
Etat de Vaud
Madame Nuria GORRITE, Présidente
P.a. DIRH
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Yverdon-les-Bains, le 30 août 2017

Facture d'indemnisation Famille BURDET (Montant payable net à 30 jours)

En ligne avec liens actifs sur www.worldcorruption.info/burdet.htm (pour ceux qui sont censurés, suivre par www.censure.info).

Madame la Présidente,

Depuis avril 2000, je n'ai eu de cesse d'intervenir politiquement et judiciairement pour démontrer l'escroquerie du patrimoine de ma famille par des fonctionnaires de l'État que vous présidez.

Le Mémoire du 13 mars 2002 donne une idée des dizaines de plaintes et autres procédures judiciaires engagées pour faire valoir leurs Droits par ma Famille, contre vos fonctionnaires corrompus : www.worldcorruption.info/index_htm_files/mb_2002-03-13_memoire.pdf

Il est une évidence aujourd'hui que des criminels agissent par métier au sein de l'Etat de Vaud et que les connivences politico-judiciaires que vous contribuez directement ou indirectement à couvrir au nom de la ridicule et sacro-sainte « séparation des pouvoirs », assurent à ces individus l'impunité dans les missions qui leur ont été confiées. Vous devez comprendre toutefois que ce comportement engage non seulement la responsabilité de l'état, mais aussi solidairement votre responsabilité personnelle individuelle et celle de l'ensemble des politiciens. www.worldcorruption.info/reserves_civiles.htm

Les recherches, les enquêtes et les témoignages recueillis nous permettent aujourd'hui d'avoir la conviction intime – elle vaut bien celle invoquée dans tous les crimes judiciaires qu'il commet, par votre Procureur général **Eric COTTIER** – que l'organisation secrète de la Franc-Maçonnerie est l'organe faïtier de ces criminalités cantonales. **Cette organisation internationale secrète, contrôle l'Etat par le « serment » secret qu'ont prêté les Élus à la Secte, sur leur vie... Il s'agit là de haute trahison au sens du code pénal !**

www.worldcorruption.info/burdet.htm et www.worldcorruption.info/elections.htm

L'Etat de Vaud porte la responsabilité de la criminalité de ses fonctionnaires et je vous rappelle si nécessaire que la dénonciation des crimes commis dans le Canton m'a valu deux ans de prison ferme, sans aucun élargissement de régime dans le seul but de taire les crimes de vos pairs.

Votre prédécesseur Pierre-Yves MAILLARD avait déjà eu la possibilité de restaurer la situation. Il a préféré par son silence, se faire le complice des crimes commis... Cette complicité de l'Etat fédéral, engage du reste aussi la responsabilité de la Confédération et sa Présidente me lit en copie. www.worldcorruption.info/index_htm_files/mb_2017-03-27_tpf_plainte_burdet.pdf.

Ces abus d'autorité, déni de Justice et violations systématiques des voies de Droit ont aujourd'hui un coût que vous allez devoir régler selon la facture datée du 30 août 2017 que je vous joins en annexe, et payable dans les 30 jours. Passé ce délai, les voies de recouvrement seront mises en action.

Tout retard dans le paiement de cette facture d'indemnisation réduira en outre les possibilités de l'Etat de Vaud, de négocier sa responsabilité astronomique dans l'escroquerie et le blanchiment des royalties FERRAYÉ pour lesquelles une deuxième facture est jointe sous même pli.

Je vous invite donc à procéder au versement de cette indemnisation dans le délai qui vous est imparti et de me faire parvenir le montant de CHF 20'319'199.50 sur mon CCP 20-18683-1 dans le délai imparti.

Vous aurez à charge également de faire annuler toutes les procédures de recouvrement de frais judiciaires abusifs lancées à mon encontre par vos services et de faire radier toutes les poursuites et

actes de défauts de biens s'y rapportant. Il en sera de même des poursuites et actes de défauts de biens à l'encontre de ma famille dans le cadre de l'escroquerie de notre patrimoine et plus particulièrement à l'encontre de mon frère Michel BURDET .

Enfin, vous aurez la charge de nous réhabiliter publiquement dans toute la Presse romande, après les calomnies immondes que vos « juges » ont faites paraître à mon sujet dans des publications répétées. C'est donc selon ce même schéma que les publications de réhabilitation devront paraître.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Marc-Etienne Burdet

Copie : Doris LEUTHARD, Présidente de la Confédération 2017

BURDET Marc-Etienne et famille

Date d'établissement : 30.08.2017

Facture et décompte d'indemnisation au 30 septembre 2017 (hormis affaire royalties FERRAYÉ)**Perte du patrimoine familial**

Domaine de Valeyres-sous-Ursins

Bâtiments			CHF	850 000,00		
Terrains cultivables	64 033 m2 à 7,50 /m2		CHF	480 247,50		
Forêts	7 049 m2 à 2,00 /m2		CHF	14 098,00	CHF	1 344 345,50

Domaine d'Orzens

Bâtiments			CHF	1 200 000,00		
Terrains cultivables	148 408 m2 à 7,50 /m2		CHF	1 113 060,00		
Forêts	25 399 2,00 /m2		CHF	50 798,00	CHF	2 363 858,00

Bétail et chédail

CHF 500 000,00

Créance objective (selon CFR et BCV rapport 25.11.1998)

CHF -820 000,00

Responsabilité de l'Etat au 1er janvier 2003

Coût total des abus du Notaire MOUQUIN et de la faillite CHF 3 388 203,50

Intérêts composés au taux de 10 % (pratiqué par OPF) du 01.01.2003 au 30.09.2017 CHF 10 443 496,00

Total indemnisation en responsabilité de l'Etat, sur escroquerie du patrimoine**CHF 13 831 699,50****Crime judiciaire à l'encontre de Marc-Etienne BURDET et famille****Préjudice civil et moral**

Séquestrations abusives et illégales après jugements viciés 700 j. à CHF 2'000** CHF 1 400 000,00

** Taux accordé par le Tribunal Fédéral à M. Christian PIDOUX pour emprisonnement à tort.

Dépens, travail et frais engendrés par les procédures : du 01.01.2002 au 30.09.2017 (Forfait CHF 250'000,- /an) CHF 4 187 500,00

Tort moral pour l'ensemble des membres de la famille (9 personnes à CHF 100'000.-) CHF 900 000,00

Intérêts sur perte de patrimoine et préjudice civil et moral : CHF 20 319 199,50
seront calculés au taux de 5,0 % /an dès le 1er octobre 2017 CHF 0,00**Total préjudice civil et moral****CHF 6 487 500,00****Indemnisation totale Famille BURDET****CHF 20 319 199,50****Payable net à 30 jours**